

LES CHIFFRES CLÉS

DE L'AIDE À L'AUTONOMIE

2022

La treizième édition des *Chiffres clés de l'aide à l'autonomie* met à la disposition des acteurs et des décideurs du secteur médico-social les données disponibles en 2022.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la CNSA gère la branche autonomie de la Sécurité sociale. Elle devient ainsi le pendant de l'Assurance maladie, de l'Assurance retraite ou encore de la Caisse nationale d'allocations familiales. Elle soutient l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu'au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national.

En 2022, la CNSA consacre plus de 35 milliards d'euros à l'aide à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Sommaire

La CNSA, branche Autonomie de la Sécurité sociale	4
Quelques chiffres sur la population concernée par l'aide à l'autonomie	5
La scolarisation des enfants handicapés	7
L'emploi des personnes handicapées	8
Le financement de l'aide à l'autonomie	9
Le financement des établissements et services médico-sociaux	11
Les concours aux départements	12
Les prestations de l'aide à l'autonomie	13
Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)	17
Les professionnels du secteur de l'aide à l'autonomie	20
Les établissements et services médico-sociaux (ESMS)	21
La transformation de l'offre médico-sociale	23
Les autres financements de la CNSA pour le développement du secteur médico-social	24

Glossaire

AAH	Allocation aux adultes handicapés
ACTP	Allocation compensatrice pour tierce personne
AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AGEFIPH	Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
AJ	Accueil de jour
AJPA	Allocation journalière du proche aidant
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
ASH	Aide sociale à l'hébergement
AVP	Aide à la vie partagée
AVPF	Assurance vieillesse des parents au foyer
CASA	Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie
CDTD	Centre de distribution de travail à domicile
CPO	Centre de préorientation
CRP	Centre de rééducation professionnelle
CSA	Contribution solidaire autonomie
CSG	Contribution sociale généralisée
EA	Entreprise adaptée
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ESAT	Établissement et service d'aide par le travail
ESMS	Établissement et service médico-social
FAM	Foyer d'accueil médicalisé
FDCH	Fonds départemental de compensation du handicap
FFAPA	Fonds de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie
FIPHP	Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique
GEM	Groupe d'entraide mutuelle
HT	Hébergement temporaire
IEM	Institut d'éducation motrice
IME	Institut médico-éducatif
ITEP	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
MAS	Maison d'accueil spécialisée
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
ONDAM	Objectif national des dépenses d'assurance maladie
PCH	Prestation de compensation du handicap
RQTH	Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé
SAMSAH	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
SPASAD	Service polyvalent d'aide et de soins à domicile
SSIAD	Service de soins infirmiers à domicile
UEMA	Unité d'enseignement en maternelle autisme
UEROS	Unité d'évaluation, de réentraînement et d'orientation socio-professionnelle
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
USLD	Unité de soins de longue durée

La CNSA, branche Autonomie de la Sécurité sociale

7 août 2020 : la loi organique n° 2020-991 et la loi n° 2020-992 entérinent la création de la 5e branche dont la gestion est confiée à la CNSA.

« La Nation affirme son attachement au caractère universel et solidaire de la prise en charge du soutien à l'autonomie, assurée par la sécurité sociale. La prise en charge contre le risque de perte d'autonomie et la nécessité d'un soutien à l'autonomie sont assurées à chacun, indépendamment de son âge et de son état de santé. »

35,4 mds€

C'est le montant consacré au soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap par la branche Autonomie, en 2022.

Budget de la 5^{ème} branche Autonomie en 2022

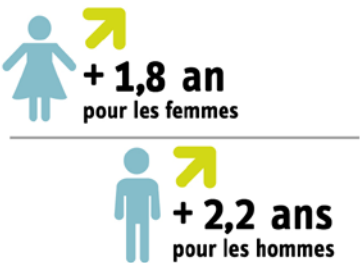
Charges : 35,4 mds€							
Fonds financement des ESMS : 27,7 mds€							
OGD PA : 14,3			OGD PH : 13,3			Revalorisation salariale ESMS : 0,1	
Fonds prestations individuelles : 5,47 mds€							
FDCH 0,01	PCH 0,92*	APA 2,76	AEEH 1,36	AJPA 0,08	AVP 0,02	Tarif plancher	Forfait HI** 0,02
						Dotation complémentaire 0,04	AVPF 0,02
*dont parentalité						Extension de périmètre à partir de 2022 **habitat inclusif	
Budget intervention : 0,9 mds€							
Prévention de la perte d'autonomie (concours aux départements) : 0,20			Recherche et innovation : 0,03		Soutien à la coordination : 0,1		
			Qualité de l'offre : 0,24		Accès aux droits : 0,08		
					Soutien aux services à domicile : 0,26		
Budget de gestion administrative : 0,55 mds€							
Financement des SI réseaux : 0,02				Financement des MDPH : 0,18			
Frais de gestion : 0,02				Autres charges : 0,33			
Budget investissement ESMS : 0,75 mds€							
Séjour numérique : 0,1			Séjour immobilier : 0,54			PAI CNSA : 0,11	



Source : CNSA, budget initial 2022.

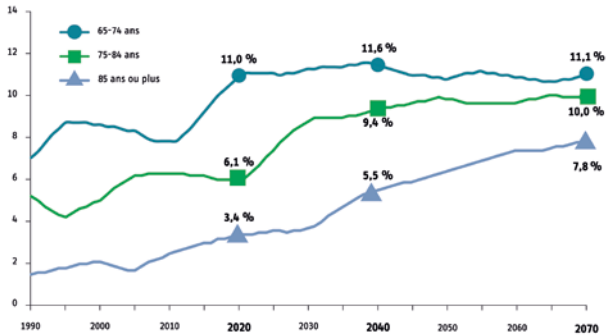
Quelques chiffres sur la population concernée par l'aide à l'autonomie

Gain d'espérance de vie à 65 ans, entre 1999 et 2021



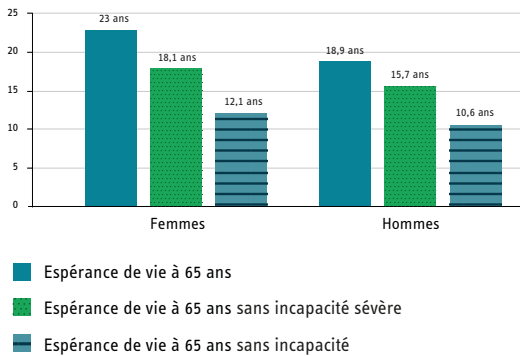
Source : INSEE, estimations de populations et statistiques de l'état civil, 2000 et 2021 (provisoire).

Vieillessement de la population française



Source : Projection de population à l'horizon 2070, INSEE 2016.

Espérance de vie à 65 ans en 2020



Source : INSEE, Statistiques d'Etat civil et données issues de l'enquête SRCV (calcul DREES).

En 2020, l'espérance de vie à 65 ans, **sans limitation sévère** dans ses activités quotidiennes, s'élève à **15,7 ans** pour les hommes et **18,1 ans** pour les femmes.

Source : INSEE, Statistiques d'état civil et données issues de l'enquête SRCV (calcul DREES)

**79,3 ans
et 85,4 ans**

C'est l'espérance de vie à la naissance pour les hommes et pour les femmes.

Source : INSEE, estimations de population et statistiques de l'état civil, 2021 (provisoire).

**1,3
million**

C'est le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus, bénéficiaires de l'APA au 31 décembre 2020, soit 7,4 % de la population de 60 ans et plus estimée à 17,8 millions.
Sources : DREES, enquête Aide sociale des départements ; INSEE, estimations de population.

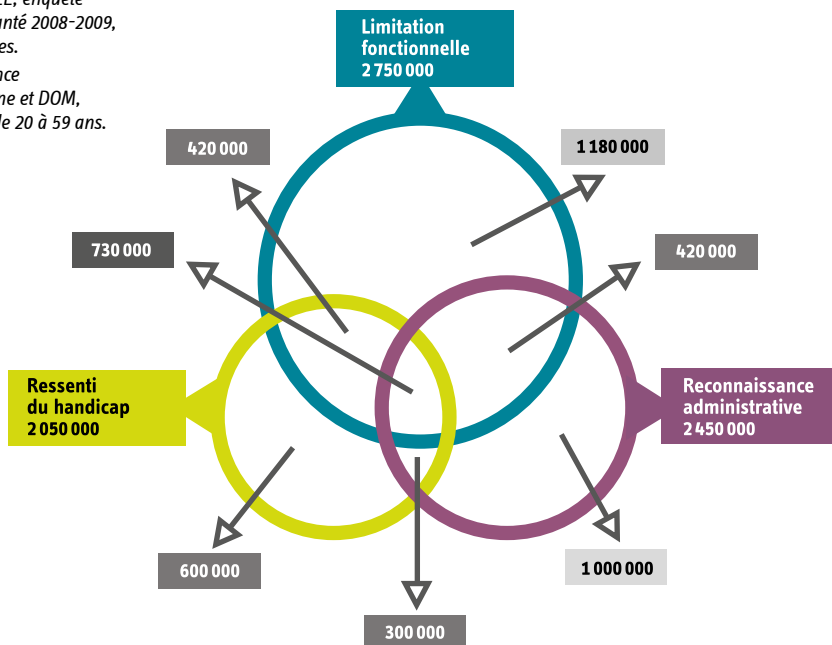
**3,9
millions**

C'est le nombre estimé de personnes adultes qui apportent une aide régulière à un proche âgé à domicile.
Source : DREES, enquête Care aidants, 2015.

Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. Loi du 11 février 2005, art. 14.

Approche du nombre de personnes en situation de handicap

Source : INSEE, enquête Handicap-Santé 2008-2009, volet ménages.
Champ : France métropolitaine et DOM, population de 20 à 59 ans.



2 750 000 personnes souffrent d'au moins une limitation fonctionnelle, dont **420 000** qui ont aussi une reconnaissance administrative, **420 000** qui déclarent également un handicap ressenti, et **730 000** qui cumulent les trois formes de handicap¹.

5,2 millions

C'est le nombre de personnes ayant au moins un droit ouvert à la MDPH au 31 décembre 2020, en France.

Source : Echanges annuels, CNSA 2021 (échantillon : 92 MDPH).

22



personnes pour 1 000 habitants de moins de 20 ans ont déposé une demande auprès d'une MDPH, en 2020.

25



personnes pour 1 000 habitants de 20 ans et plus ont déposé une demande auprès d'une MDPH, en 2020.

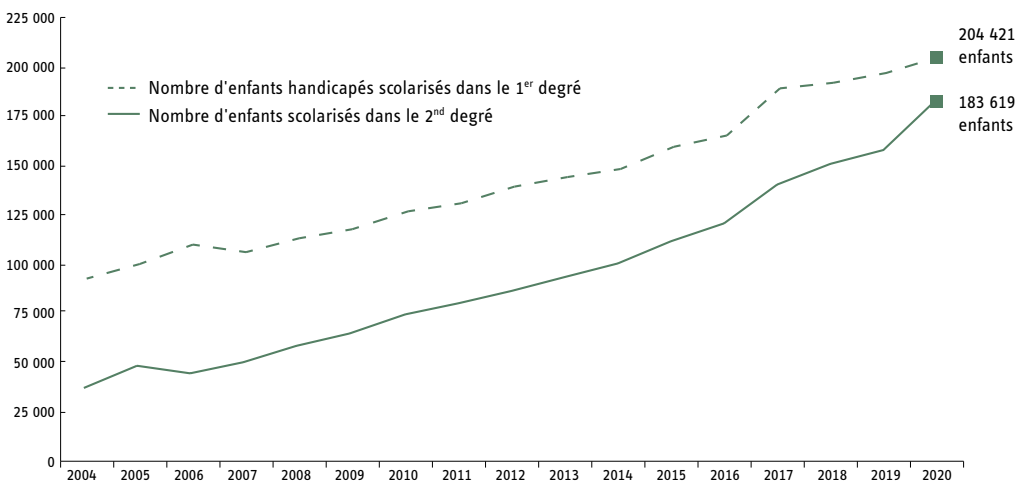
Source : cf. chiffres clés 2021.

1. Maude Espagnacq, « Populations à risque de handicap et restrictions de participation sociale, une analyse à partir de l'enquête Handicap-Santé auprès des ménages (HSM, 2008) », Collection Dossiers Solidarité et Santé, n° 68, Septembre 2015, DREES.

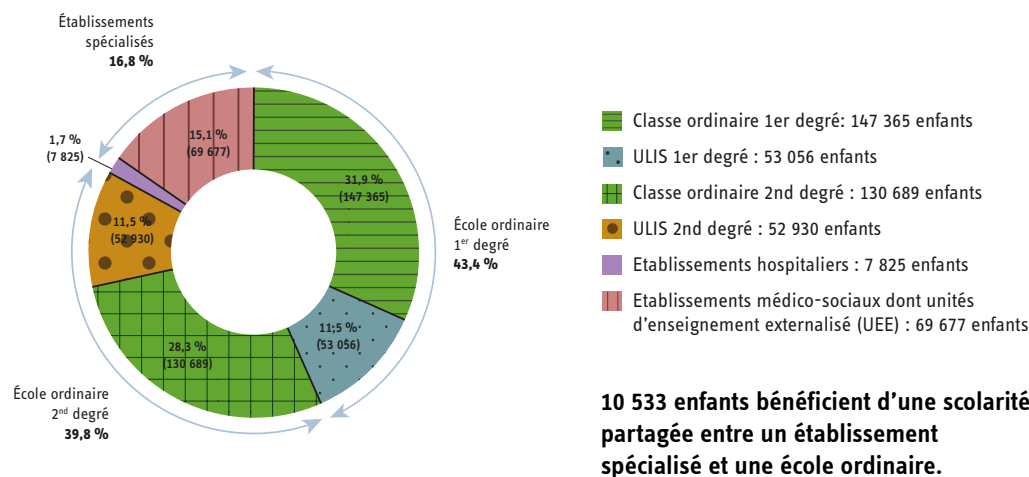
La scolarisation des enfants handicapés

451 010 C'est le nombre d'enfants handicapés scolarisés en France à la rentrée 2020,
dont 384 040 enfants scolarisés en milieu ordinaire.

Progression du nombre d'enfants handicapés scolarisés en milieu ordinaire



Scolarisation des élèves handicapés en 2020-2021



Source de l'ensemble des données de cette page : Rapport de la DEPP RERS, 2021.

L'emploi des personnes handicapées

2,7 millions

C'est le nombre de personnes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) qui ont une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie, dont 50 % de femmes.

Source : INSEE, Enquête emploi 2020.

955 000

C'est le nombre de personnes bénéficiaires d'une reconnaissance administrative du handicap qui occupent un emploi sur le marché du travail.

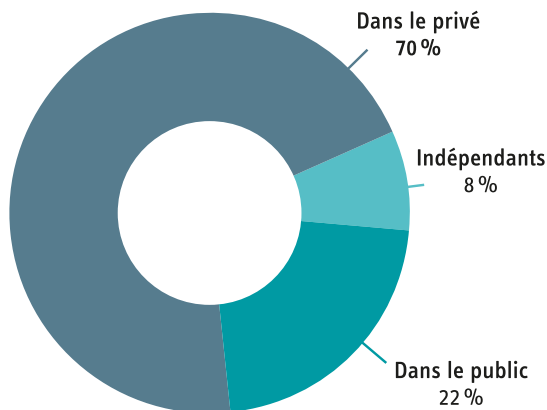
Source : INSEE, Enquête emploi 2020.

42 %

C'est le pourcentage de personnes actives parmi les personnes bénéficiaires d'une reconnaissance administrative du handicap : 36 % sont en emploi et 14 % sont au chômage.

Source : INSEE, Enquête emploi 2020.

Répartition des personnes bénéficiaires d'une reconnaissance administrative du handicap par secteur



Source : INSEE, Enquête emploi 2015; traitement DARES.

118 796

C'est le nombre de places installées dans les **1 496** établissements et services d'aide par le travail (ESAT), en France au 31 décembre 2021.

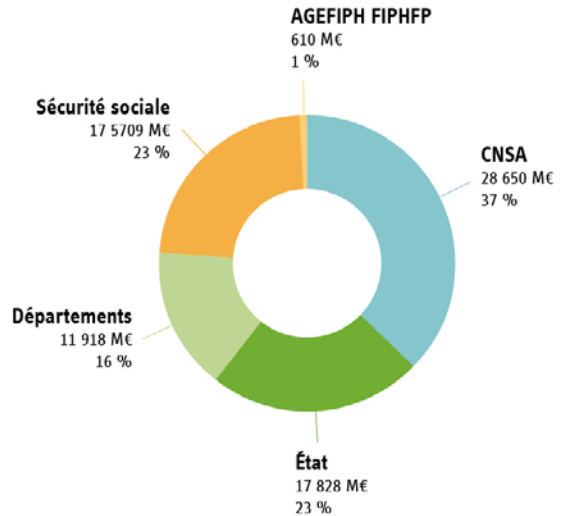
Source : Finess, 31/12/2021.

Le financement de l'aide à l'autonomie

Contribution des finances publiques à la compensation de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en 2020

Le poste « Sécurité sociale » prend en compte :

- Pour l'assurance maladie, les pensions d'invalidité et les dépenses en unités de soins de longue durée
- Les dépenses de soins de ville en direction des personnes âgées dépendantes à domicile
- Les rentes d'incapacité permanente de la branche ATMP
- Pour la CNAF, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et l'allocation de présence parentale



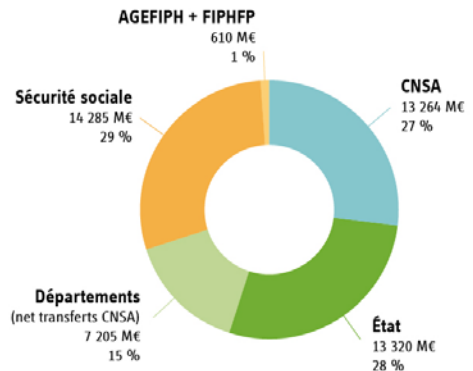
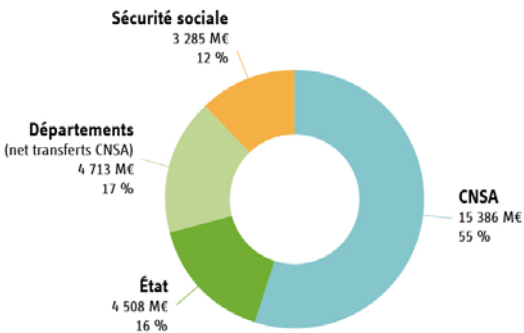
Les données du graphique ci-contre n'englobent pas les dépenses de prévention de la fragilité des personnes âgées qui se sont élevées, en 2020, à 1,5 Md€. Ces dépenses sont assumées aux trois-quarts par la Sécurité sociale. La CNSA couvre 15 % de la dépense, principalement par le versement du forfait autonomie en résidence autonomie et le financement d'actions de prévention via la Conférence des financeurs.

76,6 mds€

C'est le montant total de la contribution des finances publiques à la compensation de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en 2020.

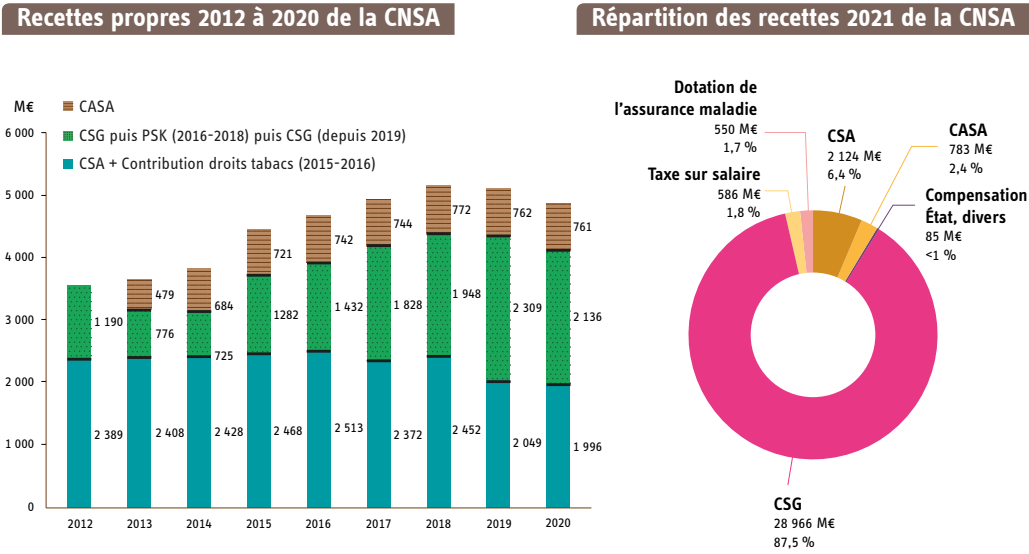
Personnes âgées : 24,9 mds€

Personnes handicapées : 51,7 mds€



Source de l'ensemble des données de cette page : PLFSS 2022.

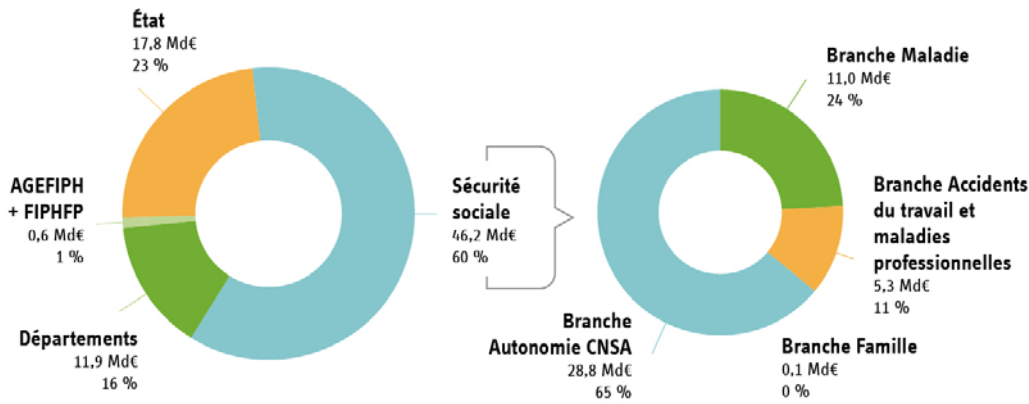
En 2021, le budget de la CNSA est principalement alimenté par des recettes affectées.
 De 2012 à 2020, les recettes affectées de la CNSA sont constituées principalement de la contribution de solidarité pour l'autonomie (CSA), de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA).



Source : CNSA 2021.

À partir de **2021**, aux recettes propres viennent s'ajouter la taxe sur les salaires et une dotation maladie qui finance les investissements Ségur. La disparition de l'ONDAM est compensée par une augmentation de la CSG. Entre 2020 et 2021, la CSG est multipliée par 14.

Répartition de l'effort national en faveur du soutien à l'autonomie par financeurs, en 2021

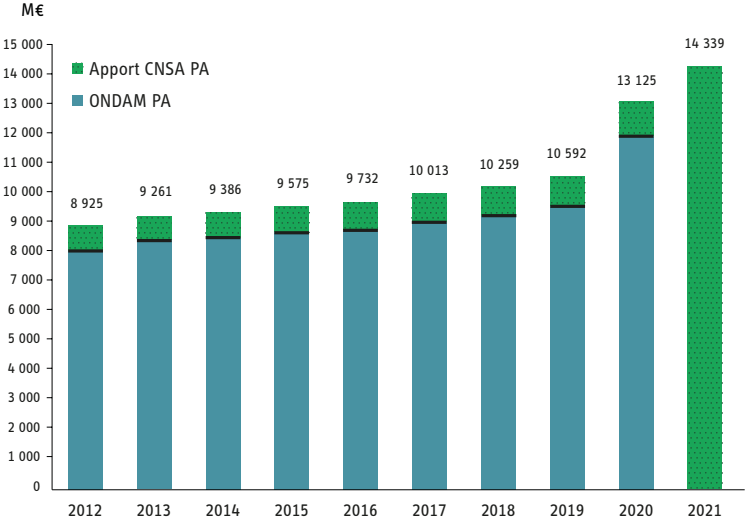


Source : PLFSS 2022.

Le financement des établissements et services médico-sociaux

De 2012 à 2020, l'OGD était financé par l'ONDAM et un apport de la CNSA. À partir de 2021, le financement de l'OGD provient uniquement d'un apport de la CNSA.

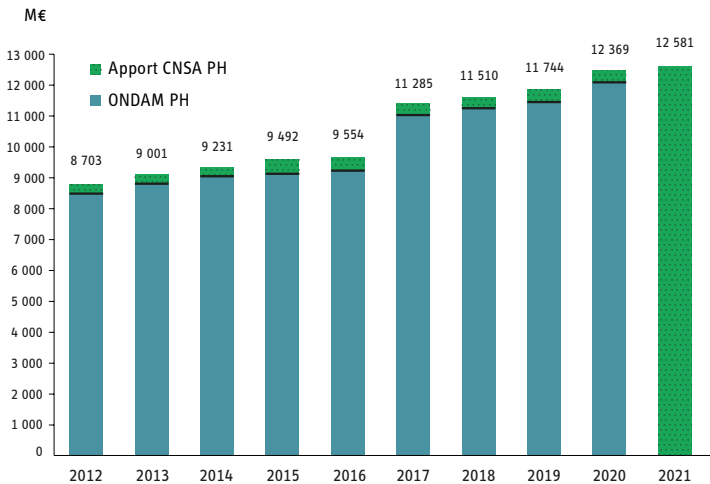
Évolution du financement de l'Objectif global de dépenses pour les personnes âgées (OGD PA) entre 2012 et 2021



+ 61 %

C'est la progression de l'OGD PA entre 2012 et 2021, avec une hausse de 9,2 % en 2021 par rapport à 2020.

Évolution du financement de l'Objectif global de dépenses pour les personnes handicapées (OGD PH) entre 2012 et 2021



+ 65 %

C'est la progression de l'OGD PH entre 2012 et 2021, avec une hausse de 1,7 % en 2021 par rapport à 2020.

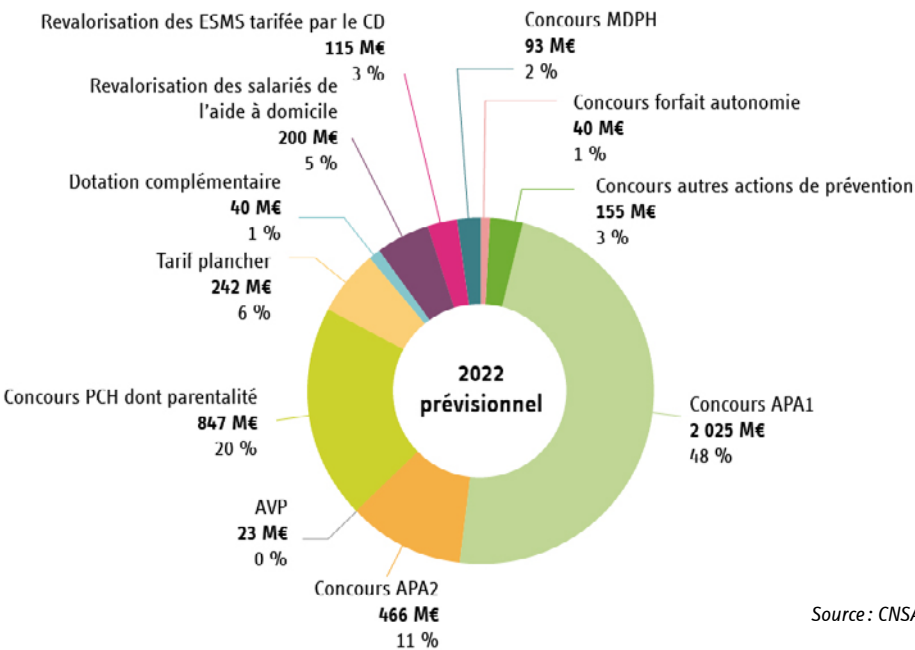
Source de l'ensemble de cette page : budgets CNSA.

Les concours aux départements

4,2 mds€

C'est le montant total des concours financiers prévisionnels de la CNSA aux départements pour l'année 2022.

Les concours financiers et autres soutiens financiers de la CNSA aux départements (montants en M€)



Source : CNSA 2021.

Le nombre de concours a augmenté successivement : prévention de la perte d'autonomie (conférence des financeurs, AAP, forfait autonomie) en 2016, aide à la vie partagée en 2021, revalorisation des salariés de l'aide à domicile et des ESMS en 2022.

Dotations complémentaires et tarif plancher viennent compléter le dispositif d'aide à domicile.

2,2 millions

C'est le nombre de bénéficiaires d'**actions de prévention** en 2020 dont 70 266 bénéficiaires des actions d'accompagnement des proches aidants et au moins 78 953 résidents en EHPAD.

199,9 M€

C'est le montant des **dépenses de prévention** en 2020.

Source : Conférence des financeurs de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif. Synthèse 2020.

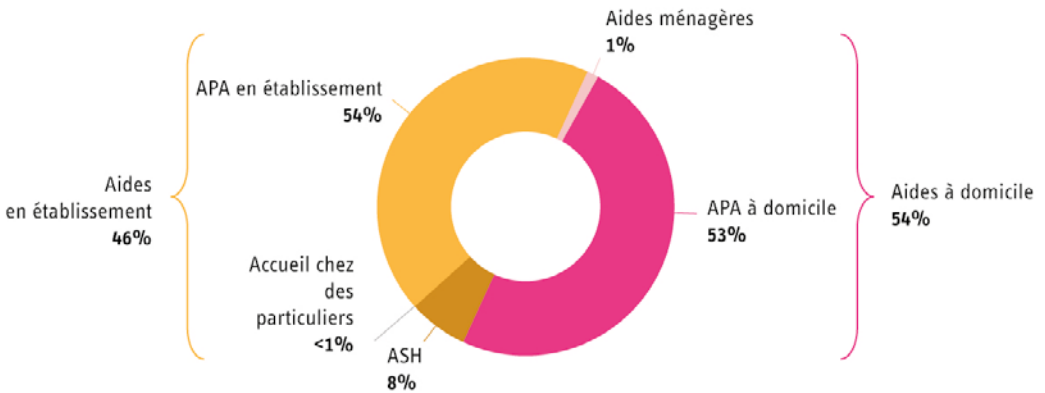
Les prestations de l'aide à l'autonomie

> Personnes âgées

7,8 mds€

C'est le montant total des aides sociales pour les personnes âgées en 2020.
Source : DREES, Enquête Aide sociale.

Répartition des aides sociales aux personnes âgées à domicile et en établissement au 31 décembre 2020 (en effectifs bénéficiaires)

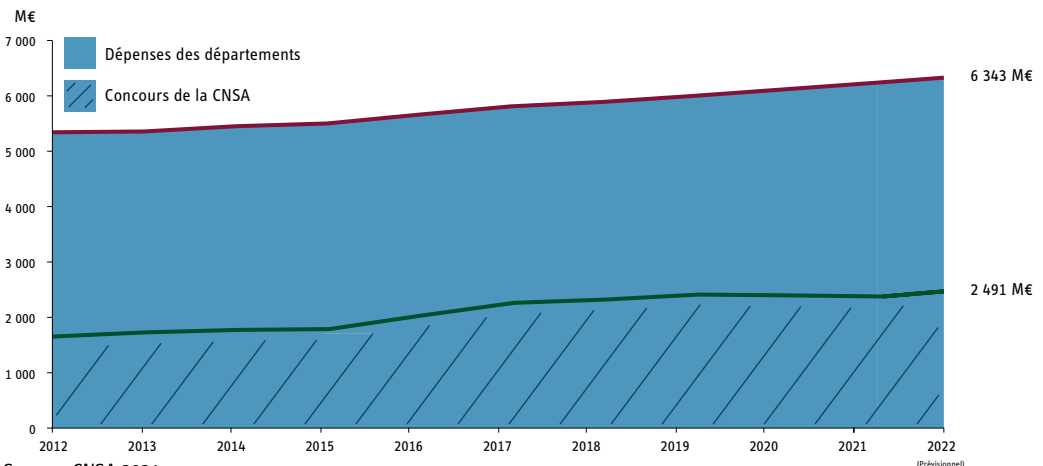


Source : DREES, enquête Aide sociale.

1 318 168

C'est le nombre de bénéficiaires payés au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en décembre 2020, dont 781 921 à domicile et 536 247 en établissement.
Source : DREES, Enquête Aide sociale.

Évolution des dépenses d'APA⁽¹⁾ et des concours FFAPA⁽²⁾ puis CNSA versés aux départements depuis 2012



Source : CNSA 2021.

(1) APA : y compris APA 2 - (2) Fonds de financement de l'APA.

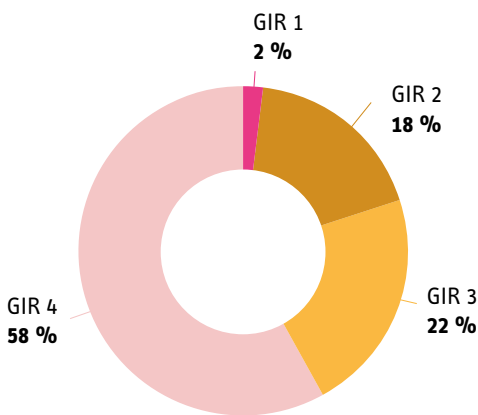
L'APA à domicile est attribuée par le conseil départemental. Elle est destinée aux personnes âgées de 60 ans ou plus en perte d'autonomie, qui ont besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne ou dont l'état nécessite une surveillance régulière. La perte d'autonomie est calculée au moyen de la grille d'évaluation AGGIR (Autonomie gérontologique Groupes iso-ressources – GIR) : les personnes classées dans les GIR 1 à 4 peuvent bénéficier de l'allocation. Le montant de l'APA est établi en fonction du GIR, des revenus de la personne et du coût des aides prévues au plan d'aide.

Plafonds mensuels de l'APA à domicile en 2022

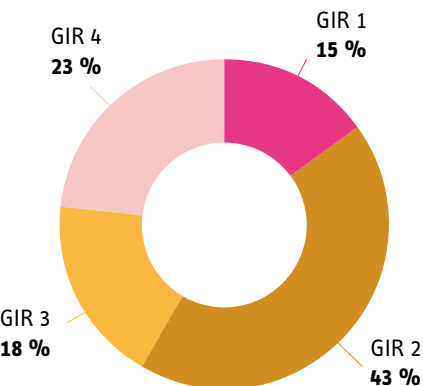
GIR 1	1 807,89 €	GIR 3	1 056,57 €
GIR 2	1 462,08 €	GIR 4	705,13 €

Répartition par GIR des bénéficiaires de l'APA en 2020

À domicile



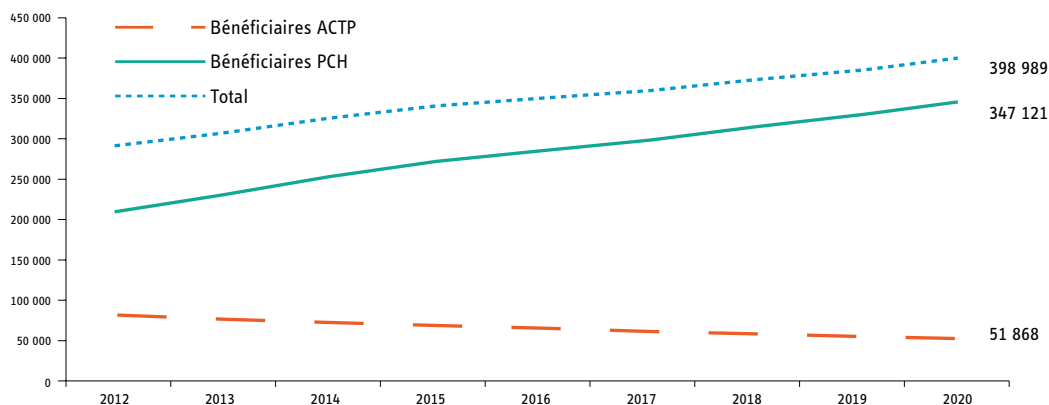
En établissement



Source : DREES

> Personnes handicapées

Évolution 2012 - 2020 du nombre d'allocataires de la PCH et de l'ACTP



Source : DREES, enquêtes Aide sociale.

1 237 855

C'est le nombre de bénéficiaires de l'AAH* au 31 décembre 2020.

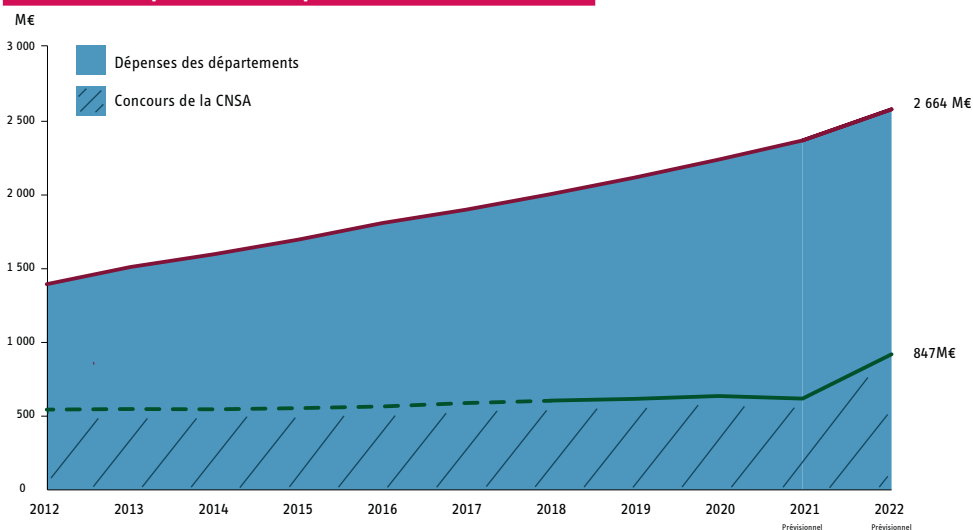
Source : CNAF et CCMSA 2021.

352 914

C'est le nombre de bénéficiaires de l'AEH* au 31 décembre 2020.

Source : CNAF et CCMSA 2021.

Évolution des dépenses de PCH et du concours CNSA versé aux départements depuis 2012

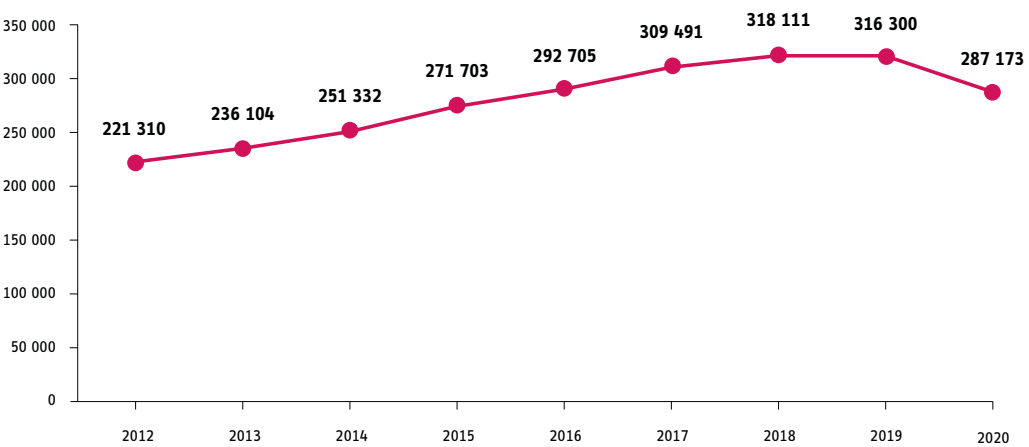


Source : CNSA 2021.

* Cf. glossaire page 3.

La prestation de compensation du handicap (PCH) a été introduite en 2006 pour remplacer progressivement l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP). La PCH enfants a démarré en 2008. Les Caisses d'allocation familiales (CAF) versent l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), destinée à soutenir les personnes assurant la charge d'un enfant en situation de handicap, et l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Nombre de demandes de PCH déposées par an



Source : Echanges annuels, CNSA 2021 (estimations).

347 121

C'est le nombre de personnes ayant perçu un versement au titre de la PCH en décembre 2020.

Source : DREES, enquête Aide sociale, 2021.

50,3 %

des demandes des 20 ans et plus ont donné lieu à un accord.

Source : CNSA, enquête des échanges annuels, 2021.

Plafonds PCH

1	Aide humaine	Tarif horaire qui varie selon le statut de l'aidant : >Entre 15,61 et 16,31 €/h pour l'emploi direct >Entre 17,17 et 17,94 €/h pour un service mandataire >22,00 €/h pour un service prestataire >4,24 €/h pour un aidant familial dédommagé >6,36 €/h pour un aidant familial dédommagé (si cessation totale ou partielle d'une activité professionnelle)
2	Aides techniques	13 200 € pour dix ans (sauf cas de déplafonnement)
3	Aménagement du logement	10 000 € pour dix ans (inchangé)
	Aménagement du véhicule, surcoûts liés aux transport	10 000 € (ou 24 000 € sous conditions) pour 10 ans
4	Charges spécifiques ou exceptionnelles	100 € par mois (inchangé) 6 000 € pour dix ans
5	Aide animalière	6 000 € pour dix ans

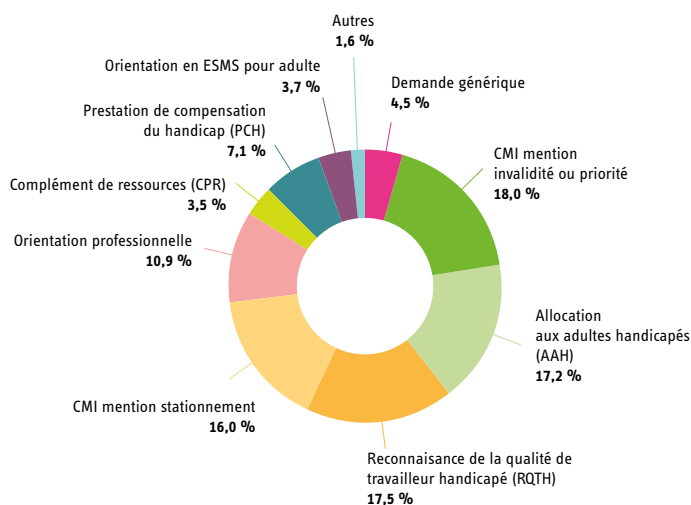
Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)

4 019 000

C'est le nombre de demandes déposées dans les MDPH en 2020.

Source : Échanges annuels, CNSA 2021.

Répartition des demandes « adultes » déposées en 2020

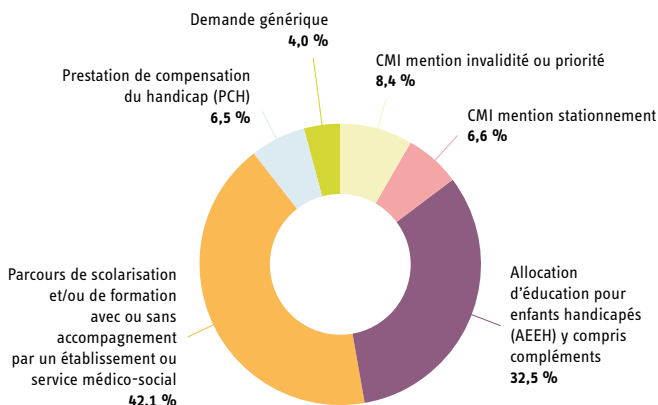


Echantillon : 84 MDPH.

Source : Échanges annuels, CNSA 2021.

- La répartition des demandes chez les adultes reste stable en 2020.
- Les demandes liées à l'emploi concernent presque la moitié d'entre elles, suivies des demandes de cartes (stationnement, invalidité et priorité) qui représentent 34 % des demandes.
- Les demandes de cartes des personnes de 60 ans et plus comptent pour 12 % du total des demandes (13 % en 2019).

Répartition des demandes « enfants » déposées en 2020



Echantillon : 88 MDPH.

Source : Échanges annuels, CNSA 2021.

- Trois-quarts des demandes concernent l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et les parcours de scolarisation des enfants en situation de handicap.
- La part des demandes « enfants » concernant le parcours scolaire est de 42,1 % en 2020. Les avis d'aménagement des conditions d'examen et de scolarité sont exclus de l'analyse car toutes les MDPH ne les traitent pas.

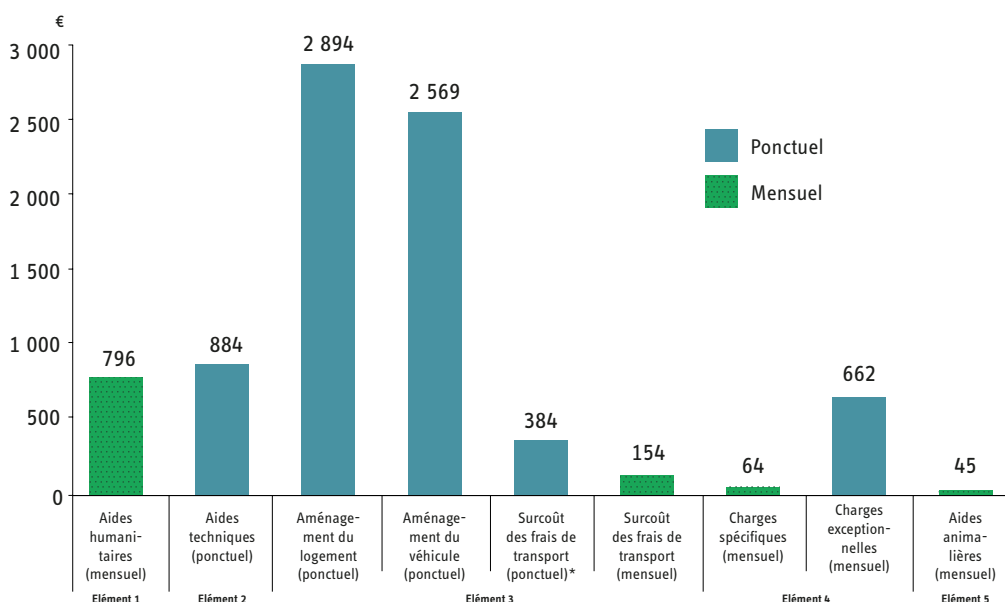
Les MDPH instruisent l'ensemble des demandes relatives aux enfants et aux adultes : cartes mobilité inclusion, allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), prestations de compensation du handicap (PCH), orientations scolaire, professionnelle ou vers des établissements ou services médico-sociaux.

Demandes de prestations et d'orientation

287 173

C'est le nombre de demandes de prestations de compensation déposées dans les MDPH en 2020, soit **7,1 %** du total des demandes (316 300 en 2019).
Source : Échanges annuels, CNSA 2021.

Montants moyens attribués par élément de la PCH en 2018



Sources : Échanges annuels, CNSA 2019.

* Le montant moyen accordé pour les surcoûts liés aux frais de transports (versement ponctuel) ne repose pas sur un échantillon de MDPH suffisant (15 MDPH). Il n'est donc pas représenté dans le graphique.

9 339

C'est le nombre de décisions d'attribution de forfaits **PCH parentalité** en 2021 dont 4 947 forfaits aide humaine et 4 392 forfaits aide technique.

Echantillon : 97 MDPH

Source : DGCS-CNSA Janvier 2022

4,7 mois

C'est la durée moyenne du **traitement des demandes** par les MDPH au 4^{ème} trimestre 2021.

66 %

C'est le taux d'attribution **des droits sans limitation de durée de l'allocation adulte handicapé (AAH)** par les MDPH en décembre 2021.

Source : Baromètre des MDPH – avril 2022.

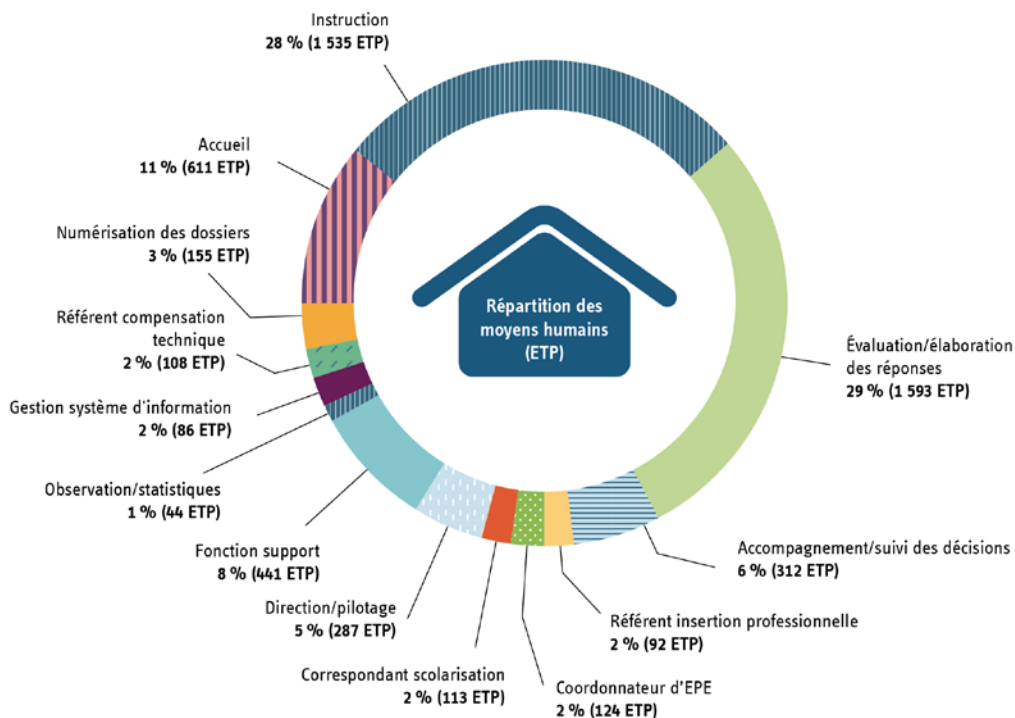
Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)

5 501

C'est le nombre d'équivalents temps plein (ETP) en MDPH en 2020.

Source : CNSA, rapports d'activité 2020.

Répartition des ETP par mission en 2020

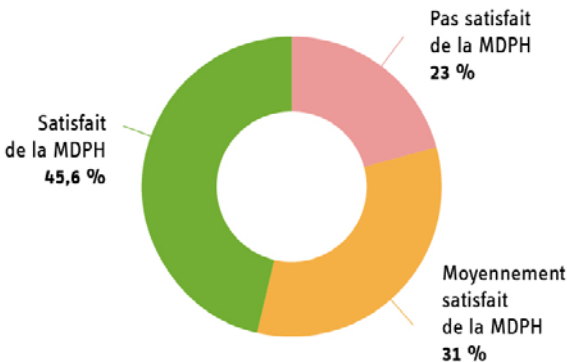


Source : CNSA, rapports d'activité 2020.

Satisfaction des usagers des MDPH en 2021

3 personnes sur 4

sont satisfaites ou moyennement satisfaites de leur MDPH en 2021.



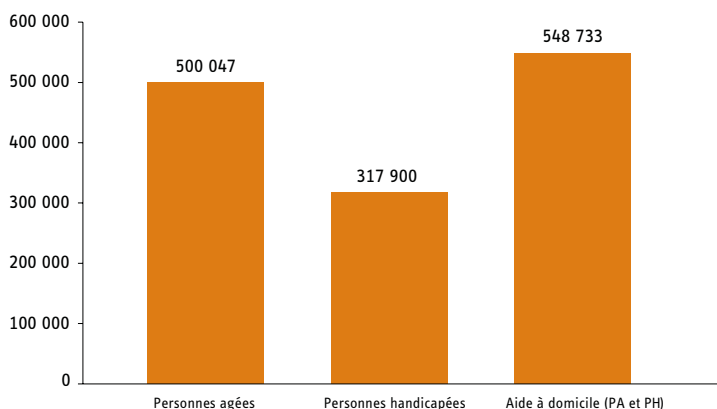
Source : Mesure de satisfaction des usagers des MDPH, 2021 (taux de réponse 89,5 %).

Les professionnels du secteur de l'aide à l'autonomie

1 366 680

C'est le nombre de **professionnels salariés** dans le secteur de l'aide à l'autonomie.

Effectifs salariés dans le secteur médico-social



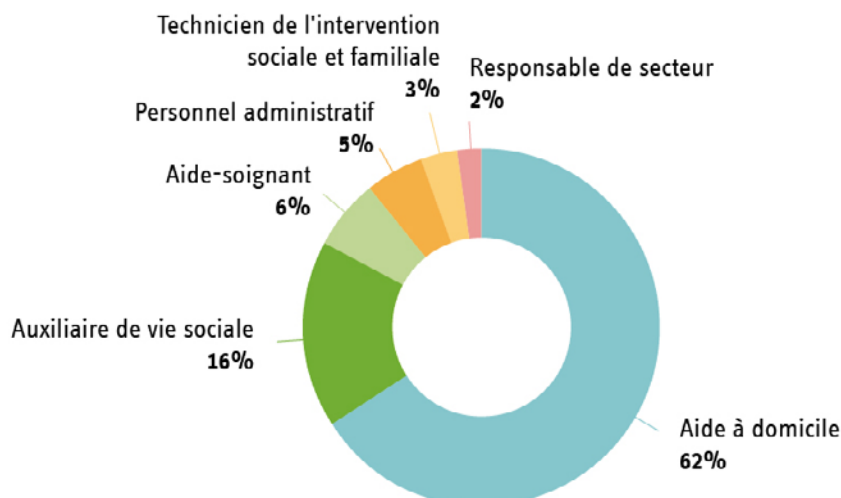
Sources : RP2012, DREES, ES 2014, EHPA 2015, ES 2008.

550 000

C'est le nombre d'**intervenants dans le champ de l'aide à domicile et dans les SSIAD**. Près de 85 % des bénéficiaires sont des personnes âgées.

Sources : DREES, Etudes et résultats 2010.

Répartition des salariés dans les principaux métiers de l'aide à domicile



Source : Rapport de la conférence salariale, DGCS 2021.

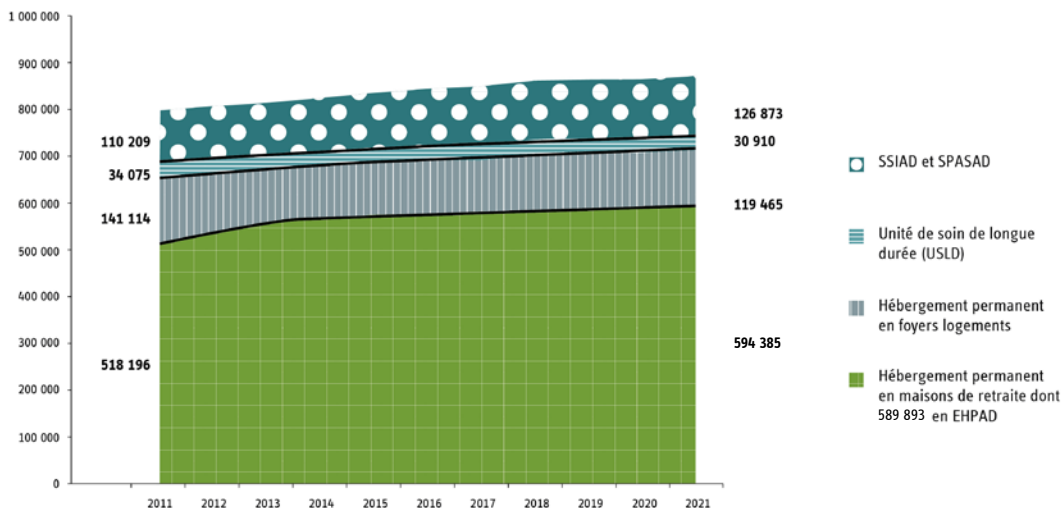
Les établissements et services médico-sociaux (ESMS)

614 030

C'est le nombre global de places pour **personnes âgées dépendantes**, tout type d'hébergement confondu, dans **7 480 EHPAD** en 2021.

Source : Finess, 31/12/2021.

Évolution du nombre de places en hébergement et soins à domicile pour personnes âgées



Source 2010-2018 : DREES, *Panorama statistique Jeunesse Sports Cohésion sociale*.

Source 2019-2020 : Finess.

Au sein des résidences autonomie et des maisons de retraite, sont réparties **16 141 places en accueil de jour** et **13 735 places en hébergement temporaire** en 2021.

51 % des places en hébergement pour personnes âgées dépendantes sont dans des établissements publics, 29 % dans des établissements privés à but non lucratifs et 20 % dans des établissements privés commerciaux en 2021.

Source Finess 31/12/2021.

20,0 %

C'est la part de places **en services** pour personnes âgées de plus de 75 ans, en 2021 (SSIAD, SPASAD, d'AJ et d'HT 2021).

Source : Finess, *traitements CNSA 2020*.

2 043 €/mois

C'est le **prix médian** d'une chambre seule en hébergement permanent en **EHPAD**, en 2020 (prix hébergement + tarif dépendance GIR 5-6).

Source : CNSA 2021.

85 ans et 9 mois

C'est l'**âge moyen** d'un résident à l'entrée en EHPAD* en 2015.

Sources : DREES, 2015, *enquête EHPA*.

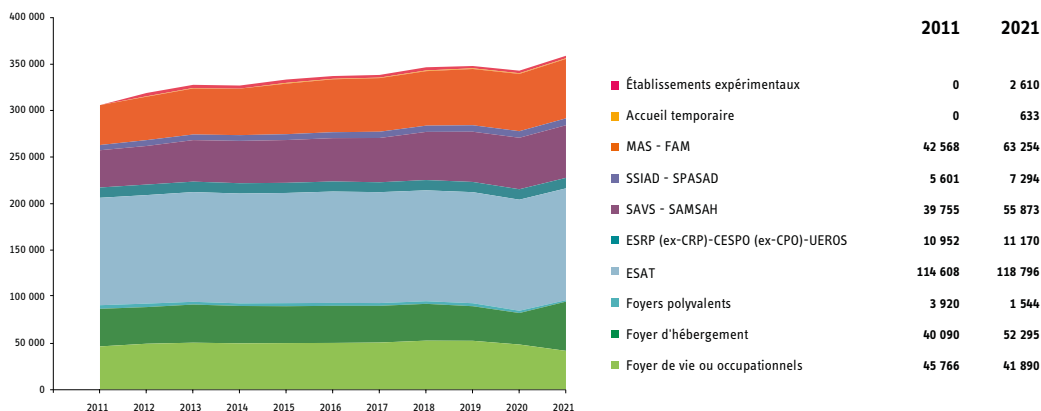
* Cf. glossaire page 3.

524 049

C'est le nombre de places en établissements et services pour accompagner les **personnes handicapées** dont 169 244 places pour les enfants et 356 136 places pour les adultes en 2021.

Source : Finess, 31/12/2021.

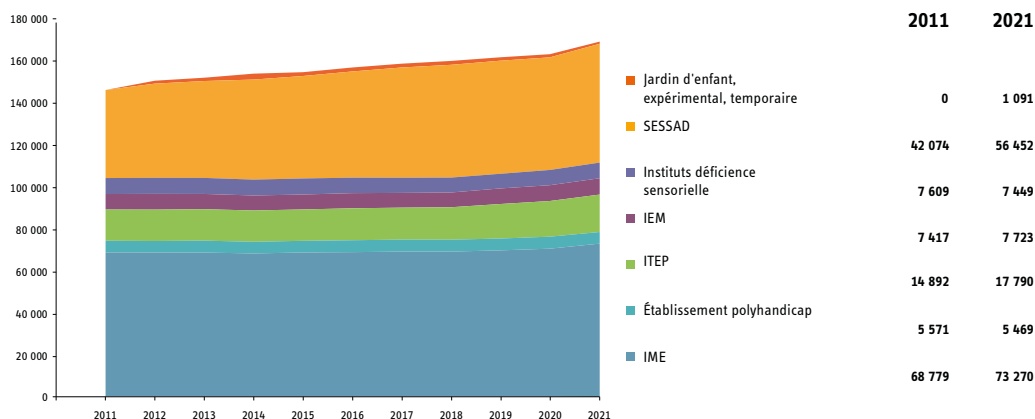
Évolution du nombre de places pour adultes handicapés



Source 2010-2018 : DREES, Panorama statistique Jeunesse Sports Cohésion sociale.

Source 2019-2021 : Finess, 31/12/2021.

Évolution du nombre de places pour enfants handicapés



Source 2010-2018 : DREES, Panorama statistique Jeunesse Sports Cohésion sociale.

Source 2019-2021 : Finess, 31/12/2021.

Plus de **52 000 places**

à destination des adultes handicapés (hors SAAD) ont été créées au cours des 10 dernières années.

Source : Finess, 31/12/2021.

33,8 %

C'est la part de places en **SESSAD** par rapport à l'offre totale de service pour **enfants handicapés**, en France en 2021.

Source : Finess, 31/12/2021.

La transformation de l'offre médico-sociale

Un profond mouvement de transformation de l'offre est engagé pour que l'offre spécialisée ne représente pas l'unique réponse aux besoins des personnes handicapées mais qu'elle vienne en soutien des parcours des personnes fragilisées par le handicap, enfants comme adultes, et leurs aidants.

Scolarisation des enfants en situation de handicap

156 équipes mobiles

d'appui à la scolarisation présentes sur le territoire en 2021.

Source : Seppia.

20 000 enfants

repérés et adressés à l'une des

76 plateformes de coordination et d'orientation

(PCO) pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement, en 2021.

Source : Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme-TND, Point d'étape, mars 2022.

Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE)

Les PCPE proposent des réponses aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants, pour les accompagner selon leurs besoins et leurs compétences sur leur lieu de vie. Ils délivrent des prestations dans une logique de coordination des interventions, de lutte contre les ruptures des parcours et d'inclusion.

41,5 M€

C'est le montant consacré aux **246 PCPE** en 2021.

Source : Seppia au 31/12/2021.

Répit

218 plateformes de répit

c'est 17 % d'augmentation par rapport à 2020, en France.

Source : Finess

Groupe d'entraide mutuelle (GEM)

Un GEM est une structure associative constituée entre personnes ayant des troubles de santé les mettant en situation de vulnérabilité et de fragilité, pour se soutenir mutuellement.

605 GEM

sur le territoire national au 31 décembre 2020.

Source : recensement CNSA.

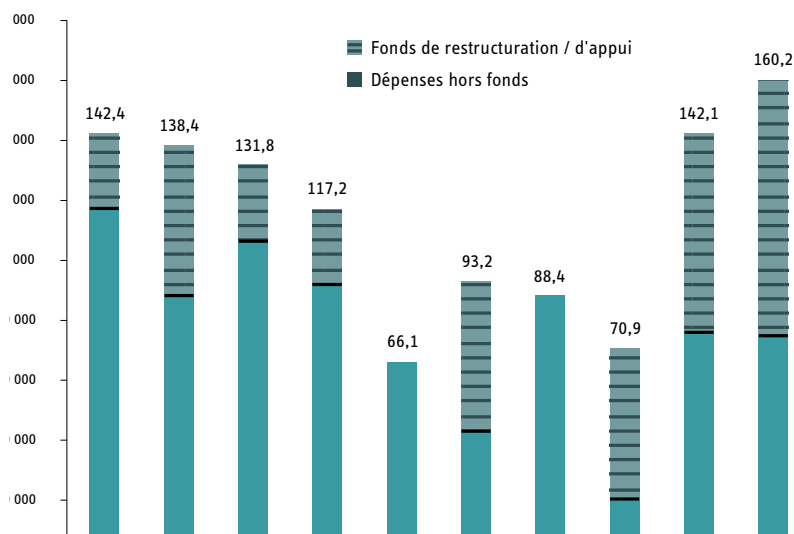
Les autres financements de la CNSA pour le développement du secteur médico-social

La modernisation et la professionnalisation de l'aide à domicile et des métiers du secteur médico-social font partie des missions de la CNSA. Une politique de partenariat a été développée dès 2006 avec les départements, les grands opérateurs de l'aide à domicile, les opérateurs de compétences (OPCO) et les acteurs de l'aide aux aidants.

160,2 M€

C'est le montant total des crédits engagés par la CNSA en 2021 pour la modernisation et la professionnalisation de l'aide à domicile, l'accompagnement des aidants et la formation des professionnels des ESMS.

Dépenses de modernisation et de professionnalisation de l'aide à domicile et de l'aide aux aidants (section IV - personnes âgées et personnes handicapées)



Source CNSA 2021.
* Changement de méthode de calcul à partir de 2016 : Jusqu'en 2015, comptabilisation des charges; à partir de 2016, comptabilisation des autorisations d'engagement.

71 486

C'est le nombre de **parcours de formation** ayant bénéficié d'une aide de la CNSA en 2020.

50,1 M€

C'est le montant total des crédits engagés par la CNSA en 2021 pour le soutien **aux études et aux actions innovantes, à la modernisation et aux projets informatiques (SI).**

Les autres financements de la CNSA pour le développement du secteur médico-social

L'aide à l'investissement dans le secteur médico-social pour des opérations de modernisation et de création de places est une mission pérenne de la CNSA depuis la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) de 2008.

Depuis 2006, les plans d'aide à l'investissement sont financés sur les fonds propres de la CNSA liés à la sous-consommation des crédits de l'OGD et plus récemment à des excédents de recettes propres. En 2021, les aides à l'investissement sont également financées par le Ségur, marquant un saut significatif dans l'ampleur de ces financements.

Évolution de l'aide à l'investissement (immobilier et numérique) notifiée (en cumulé 2012-2021)



Source CNSA 2021.

L'aide à l'**investissement immobilier** représente aujourd'hui **4 287 projets** dont 70 % pour les personnes âgées et 30 % pour les personnes handicapées. Au 31 décembre 2021, **3 520 établissements** avaient engagé leurs travaux, soit une consommation de **468 M€**. L'exécution des plans est en effet conditionnée par le rythme de réalisation des travaux. Par ailleurs, entre 2014 et 2018, la CNSA a abondé le PAI des résidences autonomes versé par la CNAV à hauteur de **40 M€**. En 2021, la CNSA a apporté plus de **567 M€** supplémentaires à l'aide à l'investissement dont **100 M€** pour le virage numérique.

3,2 mds€

d'aide à l'investissement immobilier
de la CNSA depuis 2006.



22,4 mds€

de travaux.

Rappelons que 1 € d'aide de la CNSA génère plus de 7 € de travaux.

Le Ségur pour l'immobilier

1,5 md€ d'ici 2024

C'est la somme mobilisée par la CNSA pour la transformation des **EHPAD** afin de renforcer **le sentiment du chez soi, l'ouverture vers l'extérieur des établissements, le renforcement de la médicalisation, la qualité d'usage et architecturale et les modèles économiques.**

Près de **800 établissements** sont concernés.

285 M€ en 2021

C'est le montant du soutien à la rénovation de **279 EHPAD** qui ont ainsi engagé plus de

2 mds€ de travaux concernant 21 047 places.

233

C'est le nombre de **résidences autonomie** réhabilitées grâce à la contribution de la CNSA de **20M€** au plan d'aide à l'investissement de l'Assurance Retraite. Soit **10 814 logements.**

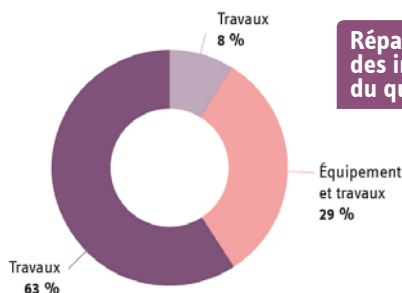
Le Ségur pour les investissements du quotidien dans les EHPAD

125 M€



4 055

EHPAD bénéficiaires



Répartition
des investissements
du quotidien en 2021

Le Ségur, c'est aussi

> **25 tiers-lieux financés dans des EHPAD à hauteur de 3 M€.**

> **31 conseillers en transition écologique et énergétique en santé (CTEES)** recrutés pour accompagner les ESMS et les établissements de santé, pour un montant de 2 M€.

Le Ségur numérique

600 M€ d'ici 2025

pour financer l'équipement ou l'utilisation du **dossier usager informatisé** dans près de **35 800 ESMS.**



www.cnsa.fr

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

www.monparcours handicap.gouv.fr

Principaux sites de références sur l'aide à l'autonomie :

- > **Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées :**
solidarite-sante.gouv.fr
santé.fr
- > **DREES:** drees.solidarite-sante.gouv.fr
- > **INSEE:** insee.fr
- > **OCDE:** ocde.org

AcceDe PDF ➔
La démarche accessibilité
www.accede.info

La version numérique de ce document a été réalisée conformément aux normes d'accessibilité pour les documents : WCAG 2.1 niveau AA et PDF U/A (ISO 14289). La version PDF est ainsi accessible aux personnes aveugles et malvoyantes se servant notamment d'un lecteur d'écran (synthèse vocale et/ou plage braille).